

## Effraction et vol de biens dans une cave

Par cat6871, le 12/12/2009 à 10:44

Bonjour,

Il y a un mois de cela, il y a eu une tentative d'effraction dans un appartement de notre immeuble. Le propriétaire de nous en a pas informé. Et il y a deux jours de cela, on nous a fracturé la porte de la cave et on nous à volé certains de nos effets personnels (d'une valeur assez importante). Ma question est donc la suivante :

Est-ce qu'un propriétaire à le devoir de signaler tout incident de ce genre aux locataires afin que ces derniers puissent prendre des mesures de précautions pour se protéger d'un éventuel autre vol ?

Je vous remercie sincèrement de toute l'aide que vous pourrez m'apporter. Bien cordialement,

Par chris\_ldv, le 13/12/2009 à 23:27

Bonjour,

Le propriétaire n'a absolument aucune obligation de ce type à l'égard du locataire.

Salutation,

Par ascott, le 14/12/2009 à 00:02

Exact aucune obligation

Par cat6871, le 14/12/2009 à 07:43

Bonjour,

Je vous remercie pour votre aide et vous souhaite une très bonne journée.

Bien cordialement,

Catherine